

Tremblay accourus pour lui prêter l'appui de leur parole et de leur influence ? Si c'est là une immunité de l'Eglise, qu'on refonde le Code de la première à la dernière ligne, qu'on en fasse un nouveau, car celui que nous avons ne vaut rien. Il faut que tout le monde le sache ; les habitants du Canada n'ont pas d'autres droits que celui d'être excommuniés et damnés chaque fois qu'il en prendra fantaisie à quelque bon vicaire rural ou à un curé montagnard. Dans ce pays-ci, il n'y a pas de lois, il n'y a que des immunités, et les seuls qui les possèdent, ce sont les prêtres. Nous demandons plus haut un nouveau code ; à quoi bon ? Quel besoin y en a-t-il ? Tout le droit canadien peut se formuler en deux mots : respect pour les immunités. Ah ! nous voyons bien maintenant pourquoi le *Courrier du Canada* veut enlever sa chaire à M. le professeur Langelier ; elle est inutile ! Pourquoi un cours de droit quand il n'y a pas de droits ? L'Université sera sensible, espérons-le, à ce trait d'amitié, à cet intérêt que le *Courrier* porte à sa bourse. Mais aussi, il lui eût été difficile d'ouvrir les yeux, convenons-en, sans cet article de l'organe des Immunités.

Cet article, il faut le citer tout entier ; c'est une révélation, une vraie révélation de nouveaux préceptes apportés aux hommes ; le *Courrier* ne le dit pas, on connaît sa modestie, mais il n'y a personne qui ne le devine. Voici donc la suite :

“ La conduite de M. Langelier est un scandale qui devra cesser le plus tôt possible. Il faut que le mal soit réprimé à son début, car il prendra des développements considérables.

Pas si considérable que la majorité qu'obtiendra M. Langelier sur le rédacteur du *Courrier*, s'il consent à se présenter de nouveau dans le comté de Montmagny. On sait que le rédacteur du dit journal couvre ce comté depuis quelque temps, qu'il lui fait un œil extrêmement doux ; c'est pourquoi il tient à s'assurer d'avance des immunités, à empêcher que M. Langelier renouvelle à Montmagny le scandale qu'il donne en ce moment à Charlevoix ; comme il y a toujours quelque petit mobile humain, même chez des apôtres !

“ Quand les principes auront été foulés aux pieds, quand la vraie doctrine sera méconnue, la révolution éclatera avec toutes ses tristes et redoutables conséquences.

“ Jusqu'à présent les accusations d'influence indue du prêtre ont été retirées dans les quelques contestations d'élection où elles avaient été portées. D'où vient donc qu'aujourd'hui, à un mois à peine de distance, elles sont maintenues ? Qui a donc donné cette audace aux accusateurs ?

“ Hé bien ! nous donnerons une réponse à ces deux questions, qu'elles qu'en soient les conséquences, parce que notre devoir de journaliste catholique nous oblige de faire connaître à l'autorité ce qui se passe ou se dit dans le peuple. Si les accusations d'influence indue du prêtre sont maintenues et portées devant un tribunal civil, cela est dû à une fausse interprétation du dernier mandement de Mgr. l'archevêque.

“ Les libéraux catholiques soutiennent partout que ce mandement est leur réhabilitation, que le prêtre doit rester dans la sacristie, et ils disent, à qui veut l'entendre, que M. Langelier va se baser sur cette lettre pastorale pour prouver que l'intervention des curés de Charlevoix est indue.

“ Voilà ce qui se dit dans le monde ! on cache peut-être à l'autorité ce qui se passe depuis quelque temps ! Après avoir entendu certains propos, hier, il nous est impossible de garder le silence aujourd'hui, et nous déclarons publiquement, afin que tous ceux qui doivent le savoir le sachent, qu'il se fait beaucoup de mal par suite d'une fausse interprétation de la dernière lettre pastorale.”

Mais quelle est donc cette fausse interprétation ? Diable ! il faut être étonnamment subtil pour interpréter autrement qu'elles doivent l'être les dernières instructions de l'archevêque de Québec à son clergé. A moins de leur donner un sens tout contraire de celui qu'elles ont, il est impossible d'en imaginer un autre ; il ne peut pas y avoir de fausse interprétation de ce qui est précis, net et formel.

C'est au *Courrier* à s'expliquer sur sa découverte ; puisqu'il a trouvé quelque part une fausse interprétation de la lettre pastorale dont il s'agit, il est tenu de la faire connaître au public aussi bien qu'il est tenu d'éclairer les autorités sur ce qui se dit et se passe dans le monde. Ce n'est pas pour rien qu'on a une mission transcendante comme celle-là à remplir. Puisque l'interprétation donnée à la lettre pastorale par les libéraux est fausse, quelle est donc la vraie ? Il faut absolument que le pieux organe s'explique là-dessus, car il est bien certain que l'interprétation continuera d'être la même encore bien longtemps.

Voyons maintenant la fin de l'article :

“ Mais il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; afin que les excès soient promptement réprimés.”

Bah ! dès lors que les scandales sont nécessaires, pourquoi vouloir empêcher M. Langelier d'en faire tant qu'il peut ? Ils sont nécessaires à Charlevoix peut-être, mais ils ne le sont pas à Montmagny. Serait-ce là de notre part une fausse interprétation ? Quand St. Paul a dit : “ Il est nécessaire qu'il y ait des hérésies,” prévoyait-il qu'un futur candidat canadien en dirait autant des scandales ? Si nous interprétons mal, le *Courrier* amplifie singulièrement ; l'un est aussi dangereux que l'autre ; rien ne sera plus aisé désormais que de justifier toutes les abominations ; on s'autorisera de l'exemple de notre confrère, et l'on dira “ c'est nécessaire ;” nous n'aurons plus, quant à nous, d'autre mot à la bouche, en réponse à tous ceux qui refuseront le *Reveil* : “ Recevez-le, il est impie, horrible, épouvantable, mais il est nécessaire.”

“ Oui, les libéraux catholiques interprètent fausement les enseignements de l'autorité ; et cette clameur insolente qui s'est élevée du *Witness*, du *Reveil*, ces fleurs que les mains ennemies de l'église catholique ont jetées sur la publication du dernier mandement sont autant de insultes révoltantes et d'indices certains que l'erreur a cru y voir une apologie !

“ Détrompez-vous, la doctrine de l'Eglise n'est pas changée, le prêtre n'a pas la bouche close ; car chaque fois que, dans la politique comme dans toute autre affaire, le salut des âmes sera en péril, vous entendrez la voix de l'église guidant les fidèles et stigmatisant l'erreur et ses suppôts. Non, cette influence salutaire et nécessaire pour conduire le peuple n'est pas une influence indue ! Et le clergé catholique qui, par sa science, son dévouement, a sauvé le monde de la barbarie et créé la civilisation, n'a pas perdu ses droits, et aujourd'hui, plus que jamais, il doit parler ! Il doit parler, parce que l'erreur veut lui imposer silence !”

Nous n'ajouterons pas un mot de commentaires à cet article qui exprime, comme celui du *Nouveau-Monde* cité précédemment dans nos colonnes, une résistance déterminée, quoique déguisée, à la lettre pastorale de l'archevêque de Québec. Si Dieu n'était pas Dieu, ce serait une rude tâche pour lui que de distinguer l'ivraie du bon grain au milieu de la confusion où nous allons voir arriver toutes choses dans notre pays.